

Tarif élèves réguliers 5 jours semaine 2023-2024

**** Les paiements peuvent se faire par Internet, Interac, chèque, chèques postdatés ou en argent remis par le parent. Date limite de paiement : 10 jours après la réception de la facture ****

Voici un guide pour vous aider dans la préparation de vos paiements :

Septembre 2023	
Du 29 août au 22 septembre 17 jours X 9,20 \$ Pédagogique 15 septembre (non inclus) La facturation sera envoyée dans la semaine du 25 septembre	156,40 \$
Octobre 2023	
Du 22 septembre au 20 octobre 18 jours X 9,20 \$ Pédagogique 20 octobre (non inclus) La facturation sera envoyée dans la semaine du 23 octobre	165,60\$
Novembre 2023	
Du 23 octobre au 17 novembre 17 jours X 9,20 \$ Pédagogiques 1 et 17 nov. (non inclus) La facturation sera envoyée dans la semaine du 20 novembre	156,40 \$
Décembre 2023	
Du 20 novembre au 22 décembre 24 jours X 9,20 \$ Pédagogique 1 décembre (non inclus) La facturation sera envoyée dans la semaine du 20 18 décembre	220,80 \$

Janvier 2024	
Du 8 janvier au 26 janvier 13 jours X 9,20 \$ Pédagogiques 8 et 26 janvier (non inclus) La facturation sera envoyée dans la semaine du 29 janvier	119,60 \$
Février 2024	
Du 29 janvier au 23 février 20 jours X 9,20 \$ Pédagogique 9 février (non inclus) La facturation sera envoyée dans la semaine du 26 février	184\$
Mars 2024	
Du 4 mars au 29 mars 18 jours X 9,20 \$ Pédagogique 15 mars (non inclus) La facturation sera envoyée dans la semaine du 1^{er} avril	165,60 \$
Avril 2023	
Du 1 ^{er} avril au 19 avril 17 jours X 9,20 \$ Pédagogiques 19 avril (non inclus) La facturation sera envoyée dans la semaine du 22 avril.	156,40 \$
Mai 2023	
Du 22 avril au 17 mai 19 jours X 9,20 \$ Pédagogique 3 mai (non inclus) La facturation sera envoyée dans la semaine du 27 mai.	174,80 \$
Juin 2023	
Du 20 mai au 21 juin 23 jours X 9,20 \$ Pédagogique 7 juin (non inclus) La facturation sera envoyée dans la semaine du 27 mai. <i>Paieement à faire au plus tard le 14 juin 2024</i>	211,60\$

Les montants indiqués sont sujets à changement s'il y a augmentation du tarif de base par le MELS

Les chèques postdatés doivent être faits au nom de : École Marie Victorin.

Inscrire le nom de l'enfant et son numéro de dossier à l'endos du chèque s.v.p.

Suzie Descôteaux, technicienne